

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012033**

**Signataire : AD/SD**

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AJ 59, au profit de M. AXEL Jacques.**

**EXPOSE :**

Depuis la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu.

Ainsi, en application de l'article 713 du code civil et des articles L 1123-2 à L 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ».

Au terme de la procédure, plusieurs propriétés situées sur le territoire de la Commune, dont le pavillon sis 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, ont pu être considérées comme des biens présumés sans maître, c'est-à-dire des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Par arrêté du maire en date 20 février 2012, le pavillon situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, et son terrain d'assiette, la parcelle cadastrée AJ 59 d'une superficie de 264 m<sup>2</sup>, ont été incorporés dans le domaine privé communal.

Il est proposé de céder ce bien à Monsieur AXEL Jacques qui l'occupe depuis de nombreuses années sans l'avoir acquis, ni loué, ni acquitté aucun impôt ou taxe.

Monsieur AXEL Jacques s'est engagé à acquérir ce bien au prix de 131.600 €, conformément à l'avis des services de France Domaine.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession du bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AJ 59 d'une superficie de 264 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur AXEL Jacques au prix de 131.600 €.

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012033**

**Signataire : AD/SD**

**OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AJ 59, au profit de M. AXEL Jacques.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 147 ;

Vu la circulaire interministérielle NOR/MCT/BO600026C du 8 mars 2006 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1123-1 à L.1123-3 et L3211-14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L2241-1 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 713 ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 26 j janvier 2012 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 20 février 2012 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 8 mars 2012 ;

Vu la lettre de la commune en date du 11 septembre 2012 ;

Vu le courrier de Monsieur AXEL Jacques du 8 octobre 2012 ;

Considérant qu'au terme de la procédure prévue par la loi 2004-809 du 13 Août 2004, plusieurs propriétés situées sur le territoire de la Commune, dont le pavillon sis 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, ont pu être considérées comme des biens présumés sans maître, c'est-à-dire des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers,

Considérant que par arrêté du maire en date 20 février 2012, le pavillon situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, d'une superficie de 47 m<sup>2</sup>, et son terrain d'assiette, la parcelle cadastrée AJ 59 d'une superficie de 264 m<sup>2</sup>, ont été incorporés dans le domaine privé communal.

Considérant l'intérêt de céder le bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers au profit de Monsieur AXEL Jacques, occupant ce bien depuis de nombreuses années sans l'avoir acquis, ni loué, ni acquitté aucun impôt ou taxe ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AJ 59 d'une superficie de 264 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur AXEL Jacques.

**FIXE** le prix de cession à 131.600 €.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué